

TABLEAU DES QUOTAS POUR CHAQUE ACTIVITÉ année 2025-2026

Tableau récapitulatif du nombre de qualifiés pour les championnats nationaux.

Pour chaque activité :

- quotas de base
- quotas supplémentaires en fonction des résultats n-1 (quotas sup. résultats)
- quotas supplémentaires en fonction des pratiquants n-1 (quotas sup. participants)

QUOTAS DE BASE

Ils sont attribués par territoire en fonction des résultats aux championnats qualificatifs.

Ils sont déterminés par chaque Commission Technique Nationale (CTN).

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, le territoire devra sélectionner l'individuel ou l'équipe classé(e) immédiatement après, sauf information contraire dans le règlement spécifique de l'activité.

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTATS N-1

Ils sont attribués en fonction des résultats obtenus au championnat national par les territoires de l'année N-1. Chaque CTN fixe les régles d'attribution.

En référence à l'article 17 des règlements généraux :

"Un tableau de répartition du nombre de qualifiés et de quotas supplémentaires (équipes et individuels) <u>par discipline et par catégorie</u> est publié en début d'année scolaire.

Lorsque les quotas sont sexués, il n'est pas possible de les inter changer ."

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES PRATIQUANTS N-1

Ils sont attribués en fonction du nombre de pratiquants au premier niveau de compétition d'un territoire, de l'année N-1.



SKI NORDIQUE

QUOTAS DE BASE

INDIVIDUEL

-1 par catégorie en promo et élite

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL													
PROMO/ÉLITE	PROMOTIONNEL							ÉLITE						
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG		
QUOTAS PRÉVUS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		

QUOTAS SUP. RÉSULTATS - 1^{er} en élite

- 2 premiers en promo B et M

- 1^{er} en promo CJ

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL												
PROMO/ÉLITE	PROMOTIONNEL						ÉLITE						
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	
QUOTAS PRÉVUS	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
AUVERGNE RHONE-ALPES	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE													
BRETAGNE													
CENTRE VAL DE LOIRE													
DOM-TOM													
GRAND EST													
HAUTS DE FRANCE													
ILE DE FRANCE													
NORMANDIE													
NOUVELLE AQUITAINE													
OCCITANIE													
PAYS DE LA LOIRE													
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR													



SKI NORDIQUE

RÉPARTITION PAR COMITÉ

INDIV/ÉQUIPE		INDIVIDUEL													
PROMO/ÉLITE		PROMOTIONNEL							ÉLITE						
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG			
LOZÈRE															
DRÔME-ARDÈCHE		2	2	2	1										
HAUTE-SAVOIE	1					1	1	1	1	1	1	1			
ISÈRE	1														
LOIRE-ATLANTIQUE															

QUOTAS RÉATTRIBUÉS

Les quotas des territoires n'ayant aucun inscrits à la date limite d'inscription sont réattribués aux territoires présents en fonction de l'effectif de leur championnat de comité.

Les territoires qui organisent un championnat territorial doivent le signaler à la CTN avant le 20 décembre 2024.